

## Avis de la Collectivité Européenne d'Alsace

---

**De :** Meoni Mathias <[Mathias.Meoni@alsace.eu](mailto:Mathias.Meoni@alsace.eu)>

**Envoyé :** jeudi 1 avril 2021 09:56

**À :** Mairie de Wintzenheim <[mairie@mairie-wintzenheim.fr](mailto:mairie@mairie-wintzenheim.fr)>

**Objet :** Projet de modification simplifiée n°6 du PLU de Wintzenheim / avis de la CeA

Bonjour,

Par courrier en date du 26 mars 2021, vous avez sollicité l'avis de la CeA (Collectivité européenne d'Alsace) sur votre projet de modification n°6 du PLU.

Ce dossier a pour objet :

- D'augmenter les hauteurs des constructions dans la limite de 20 % dans les zones UA et UB,
- De créer un sous-secteur Ube permettant une augmentation des hauteurs des constructions dans la limite de 50 % en vue de la réalisation de programmes de logements comportant des logements locatifs sociaux (LLS),
- De modifier la surface minimale urbanisable pour chaque tranche d'urbanisation dans les zones AUc (passage de 0,75 ha à 0,25 ha),
- De modifier la hauteur des clôtures dans les zones UB et UC.

Ces dispositions concourent à soutenir la dynamique de l'habitat par la densification des espaces urbanisés. Elles n'appellent pas d'observations (avis favorable).

Cordialement,



**Mathias MEONI**

Chargé de mission  
Direction Aménagement, Contractualisation et  
Ingénierie

**Collectivité européenne d'Alsace**

Tél : 03 89 30 61 28

[mathias.meoni@alsace.eu](mailto:mathias.meoni@alsace.eu)

[www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)

